

Avant-propos

Les personnes atteintes d'un handicap physique, intellectuel ou psychique ne doivent pas faire l'objet de discrimination. Ce point est garanti par la Constitution de la Confédération helvétique, mais également par une loi fédérale correspondante. Il n'est pas toujours facile de mettre ces hautes exigences en pratique dans la vie quotidienne – ni dans le domaine de la construction, ni dans le monde numérique.

Toutefois: des progrès ont été accomplis! C'est ce que démontre la présente étude sur l'accessibilité des sites Internet suisses aux personnes handicapées. L'utilisation de l'ordinateur, de l'Internet peut singulièrement améliorer la qualité de vie des personnes handicapées. Elles doivent également bénéficier de la possibilité de prendre des dispositions quotidiennes, de nouer des liens sociaux, d'assurer leur formation continue et d'exercer une activité professionnelle. Certes, les collaborateurs de la fondation «Accès pour tous» ont dû constater lors de la vérification des plus de 100 sites suisses au total, qu'une accessibilité sans restriction pour les personnes souffrant d'un handicap ne fonctionnait pas partout de manière parfaite. Cependant, les résultats se sont améliorés en continu et de manière déterminante depuis un premier contrôle effectué en 2004. De nombreuses barrières ont été enlevées et les personnes souffrant d'un handicap peuvent aujourd'hui, plus que jamais dans le passé, communiquer grâce à des moyens électroniques, s'informer et participer à la vie de la société.

La présente étude analyse en premier lieu les offres Internet des offices fédéraux en matière d'accessibilité aux personnes handicapées. Et c'est très bien, car c'est justement la puissance publique qui peut, et qui doit, faire figure d'exemple. Mais cela ne suffit pas: les personnes handicapées présentent également sur Internet des besoins couverts



Photo: UVEK

par l'économie privée. L'économie a un très grand intérêt personnel à ce que les offres électroniques soient attrayantes et accessibles pour le plus grand nombre possible de clientes et de clients. Dans ce domaine, on laisse manifestement en friche un potentiel de clientèle qui n'est pas exploité. En outre, de nombreux emplois via le télétravail sont accessibles également aux personnes handicapées.

Nous avons déjà obtenu quelques résultats sur la voie menant à une société d'information sans barrière et offrant l'égalité des chances. Mais nous pouvons en faire davantage – tâchons de le montrer!

Doris Leuthard

Conseillère Fédérale